

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**[librairie.foretnature.be](http://librairie.foretnature.be)**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**[foretnature.be](http://foretnature.be)**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **[foretnature.be](http://foretnature.be)**

Transport du chêne dans la région de Durbuy.  
Photographie originale (carte postale)  
Delfosse à Barvaux-sur-Ourthe.  
(Cliché Fourneau Saint-Michel).



# ENTRE DÉBOISEMENTS, BOISEMENTS ET REBOISEMENTS, deux siècles d'histoire des forêts belges (1750-1950)<sup>1</sup>

PIERRE-ALAIN TALLIER

Docteur en histoire, assistant aux Archives générales du Royaume,  
collaborateur scientifique à l'IGEAT (ULB)

## CADRE GÉNÉRAL

**A**u tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, la forêt est soumise à un traitement de choc. Enjeu de nouveaux défis dans une société en mutation, elle subit les pressions et le feu croisé de différents acteurs, dont les principaux sont les maîtres de forges, les usagers, l'État, les marchands de bois, les agriculteurs et les spéculateurs fonciers. Mais comment déterminer les responsabilités de chacun et l'ampleur de certains phénomènes tels que, par exemple, les déboisements, boisements et reboisements, si l'on ignore ou si l'on

est mal renseigné sur les fluctuations de la superficie forestière ? L'étude des modifications de la couverture forestière constitue, par conséquent, l'une des étapes majeures de toute recherche désireuse d'aboutir à l'identification des facteurs qui influencèrent l'histoire de la forêt belge contemporaine.

Dans cette optique, l'absence d'un relevé exhaustif des superficies et de la localisation précise de l'ensemble des bois et forêts existant à la fin de l'Ancien Régime se fait cruellement sentir. Aussi, le caractère incomplet des sources disponibles ou répertoriées a-t-il forcé la plupart des auteurs qui ont

étudié ces questions à utiliser la carte de Cabinet de Ferraris, levée entre 1771 et 1774<sup>2</sup>. Malgré quelques imperfections, somme toute négligeables lorsque l'on souhaite uniquement obtenir une idée globale de la situation, la carte de Ferraris offre une vue d'ensemble relativement fiable de la localisation des bois et forêts telle qu'elle se présentait durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Une rapide comparaison entre cette dernière et une représentation de la situation actuelle suscite deux remarques essentielles : d'une part, l'étendue forestière était moindre qu'actuellement et, de l'autre, les grands traits de la répartition des forêts – à l'exception notable de la Campine – étaient déjà, *mutatis mutandis*, relativement semblables à ceux d'aujourd'hui, seules les densités différaient<sup>4</sup>. L'Ardenne et surtout la Campine étaient alors moins boisées qu'actuellement tandis que le Hainaut, le Brabant, le Condroz et les Flandres présentaient une densité forestière plus élevée. Dans le cas des Flandres, il semble même que l'on ait assisté à un changement de place, à un glissement dans la localisation des superficies boisées.

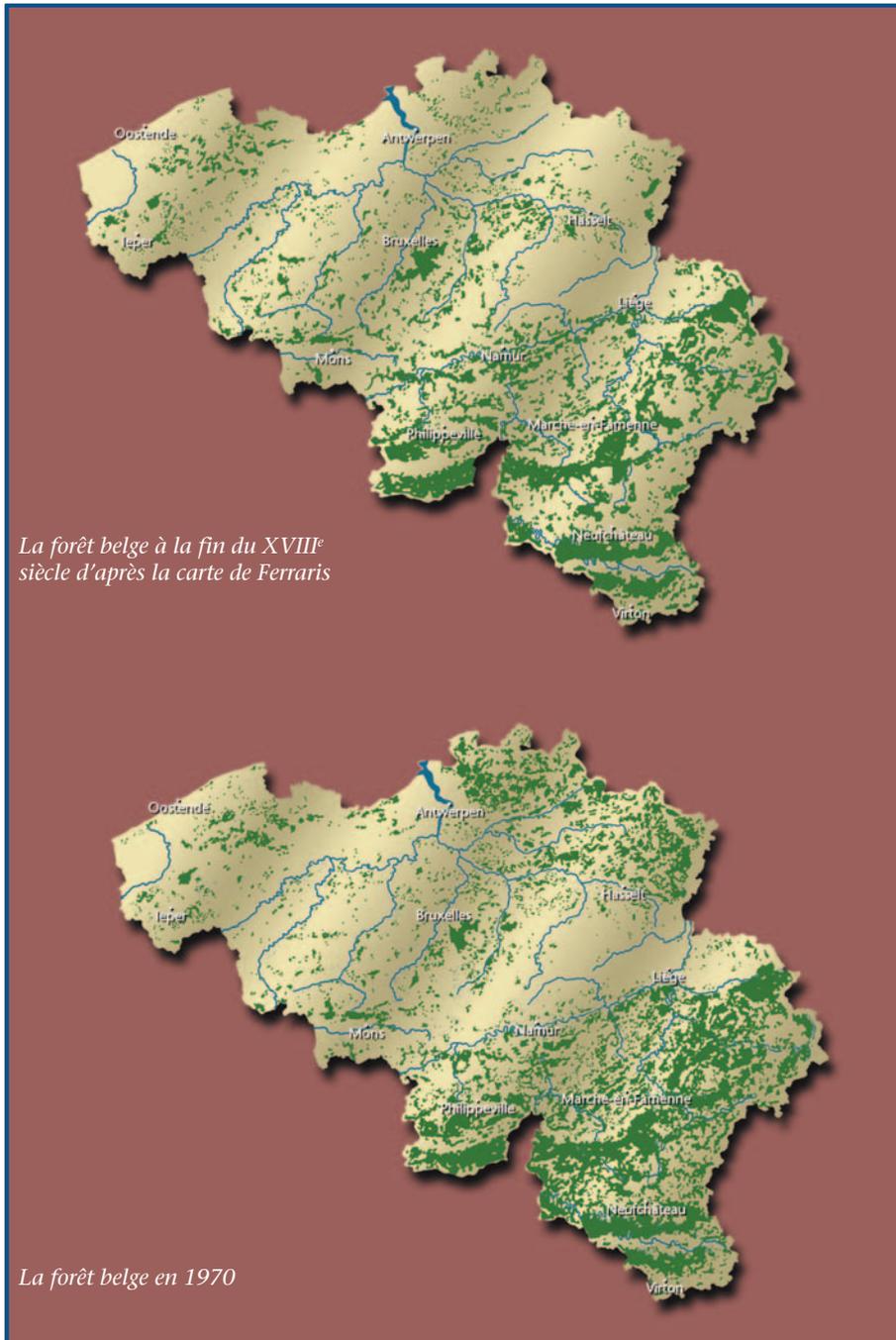
Un examen plus détaillé de la carte de Ferraris livre quelques éléments supplémentaires : le littoral s'y distingue par l'absence totale de bois mais, immédiatement derrière la zone

côtière, entre autres dans les polders au nord-ouest de Bruges, on trouve de petits bois feuillus. La première bande boisée importante traverse les Flandres depuis les environs d'Ypres jusqu'au Pays de Waas ; la densité forestière y était plus importante qu'aujourd'hui. La Campine se signale par un paysage très découvert, pauvre en bois. Une seconde bande boisée, parallèle à la première, s'étend du Tournaisis à la Hesbaye humide. Les bois et forêts y étaient beaucoup plus nombreux et étendus que de nos jours. Ceux-ci ont disparu en grand nombre à l'image d'une

partie importante de la forêt de Soignes. Le sillon Sambre-et-Meuse est nettement plus boisé que de nos jours. La Hesbaye sèche présente un taux de boisement qui semble déjà relativement proche de celui que nous lui connaissons. La Lorraine belge ainsi que les parties occidentales du Condroz et de la Fagne-Famenne étaient plus boisées qu'aujourd'hui, tandis que les parties occidentales de ces deux dernières régions l'étaient moins. L'Ardenne présentait une moins grande densité forestière qu'actuellement. Les massifs boisés, mités par une multitude de clairières, y

offraient une configuration extrêmement morcelée.

Sur base de plusieurs relevés d'époque et de documents légèrement postérieurs ont pu raisonnablement penser qu'à l'époque ou Ferraris dressa sa carte la superficie totale des forêts atteignait de 520 000 à 550 000 ha et se répartissait de la manière suivante entre les différents types de propriétaires : 75 000 ha pour les forêts domaniales, 170 000 ha pour les forêts communales, 210 000 à 230 000 ha pour les forêts des particuliers laïcs, 65 000 à 75 000 ha pour les forêts des institutions ecclésiastiques.



La forêt belge à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après la carte de Ferraris

La forêt belge en 1970

<sup>1</sup> Cet article reprend le texte de la communication présentée aux journées internationales d'histoire de Flaran (Gers) consacrées au thème « La forêt en Europe, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle » (septembre 2002). Nous sommes très reconnaissant à Mesdames Andrée Corvol et Mireille Mousnier de nous y avoir invité.

<sup>2</sup> Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris 1771-1774, 12 vol., éd. Pro Civitate, Crédit Communal de Belgique, (1965).

<sup>3</sup> Cf. G. DESPY, « Les opérations des artilleurs de Ferraris dans le comté de Namur en 1772-1773 », dans *Annales de la société archéologique de Namur*, t. XLIX, 1959, p. 281-296 ; L. DAELS, A. VERHOEVE, « Les déformations topographiques de la carte de Ferraris », dans *Bulletin de la Société belge d'Études géographiques*, t. XXXII, 1963, n° 2, p. 301-310 ; *La cartographie au XVIII<sup>e</sup> siècle et l'œuvre du comte de Ferraris (1726-1814), Colloque international, Spa 8-11 septembre 1976, Actes*, Bruxelles, 1978, p. 60-75 (Collection Histoire du Crédit Communal, n° 54). Pour une bibliographie récente et complète relative aux travaux du comte de Ferraris voir S. DUBOIS, *La rectification du tracé des frontières sur les cartes des Pays-Bas autrichiens de Ferraris (1777-1779)*, Bruxelles, 2001.

<sup>4</sup> Constat déjà établi par divers auteurs sur base de l'étude comparée de la carte de Ferraris et de la situation forestière telle que cartographiée à partir des résultats des derniers recensements forestiers. Voir F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, tome 1, Bruxelles-Paris, 1927, p. 391-426 ; O. TULIPPE, « L'Homme et la Forêt tempérée en Belgique », dans *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, tome LXVI, (1942), p. 184-188 + cartes ; E. CLICHEROUX, « L'évolution de la forêt en Belgique », dans *Bulletin de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales*, Louvain, 1956, p. 140 + cartes ; H. MICHEL, « Aperçu sur les forêts communales », dans *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, n° 67, janvier 1964, p. 4-5 ; E. CLICHEROUX, « La forêt de 1800 à nos jours. Organisation de la forêt publique », dans *Le grand livre de la forêt wallonne*, Liège, 1985, p. 34-44.

**TABEAU 1 – ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE DU XVIII<sup>e</sup> AU XX<sup>e</sup> SIÈCLES (ha)<sup>5</sup>**

	Vers 1750	1820	1846	1880	1895	1970
Domaines	75 000	134 000	34 810	25 309	25 041	75 245
Communes & étab. publics	170 000	169 000	133 894	154 279	165 132	218 277
Particuliers laïcs	210 000 à 230 000	217 000	316 962	309 633	331 320	323 397
Institutions ecclésiastiques	65 000 à 75 000					
Total	520 000 à 550 000	520 000	485 666	489 423	521 494	616 919

La localisation similaire des forêts à deux siècles de distance n'empêche pas que des différences sensibles se constatent entre la représentation cartographique réalisée par Ferraris et la distribution actuelle des forêts. Elles sont la résultante des interactions entre divers facteurs naturels et humains. Écosystèmes complexes, les forêts et leur organisation dépendent de multiples facteurs « naturels » et leur évolution, depuis l'apparition de l'homme sur terre, s'est trouvée de plus en plus étroitement liée aux pressions exercées par les facteurs d'origine anthropique<sup>6</sup>.

Parmi les principaux facteurs naturels qui influent sur l'existence ou la non existence des forêts et la distribution des essences, le climat et le sol, auxquels se trouvent liés des éléments tels que la température, l'altitude, l'ensoleillement, la pluviosité et toutes les caractéristiques physiques des sols (acidité, profondeur, humidité, charge caillouteuse...), sont assurément les plus décisifs en la matière. Or, la Belgique, sur un territoire restreint qui ignore pourtant les zones montagneuses, offre à cet égard une diversité étonnante qu'il s'agisse des polders de la bande côtière, des zones sableuses et sablo limoneuses des Flandres, des limons du Brabant et de la Hesbaye, des cuestas de la Lorraine belge, des sols schisto-gréseux ou des tourbières de l'Ardenne<sup>7</sup>. Par conséquent, il serait illusoire de s'attacher à décrire une forêt belge présentée comme totalement homogène et clairement identifiée puisqu'à cette diversité des sols correspond une diversité de la flore et de la faune. Il existe plusieurs types de forêts plus ou moins semblables ou dissemblables en fonction des régions et des sous régions géographiques. Les décrire toutes serait fastidieux, ce pourquoi il semble préférable de s'en tenir aux trois grands ensembles qui peuvent être identifiés facilement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir : la Basse Belgique (soit les Polders, la Flandre



*Écorçage du chêne.  
(Collection Musée de la Vie Wallonne  
(Liège) ; cliché Fourneau Saint Michel).*

sablonneuse, la Flandre sablo limoneuse et la Campine) où les espaces forestiers sont généralement peu étendus et composés de bois de faibles dimensions ; la Moyenne Belgique (soit le Hainaut, le Brabant, le Hage-land, la Hesbaye) aux bois plus présents et de plus grandes dimensions que dans l'ensemble précédent ; la Haute Belgique (soit le Condroz, la Fagne Famenne, l'Ardenne et la Lorraine belge) où les forêts se trouvent majoritairement concentrées et sont généralement de grandes dimensions.

Il s'agit bien entendu d'archétypes car ces ensembles forestiers abritent de nombreuses variantes en leur sein puisqu'ils ont été depuis longtemps en partie façonnés par divers facteurs humains locaux et régionaux d'abord, nationaux et internationaux ensuite.



Négligeable durant de nombreux millénaires, l'activité humaine a progressivement réduit l'influence des facteurs naturels et modelé les forêts, leur répartition, leur composition, leur structure et leur organisation, jusqu'à en devenir pratiquement la seule responsable. Les facteurs anthropiques qui entrent en ligne de compte sont évidemment nombreux et interdépendants, et il s'avère parfois périlleux de vouloir en distinguer les principaux. Néanmoins, il appert que le premier de ceux-ci et le plus important est sans doute celui de la densité de population. À titre d'illustration, au cours des deux derniers siècles, la population de nos régions est passée d'environ 2 500 000 habitants en 1784 à 3 500 000 en 1815, 4 337 196 en 1846, 7 423 784 en 1910, et 10 309 725 au 1<sup>er</sup> janvier 2002<sup>8</sup>. Avec cette évolution de la densité de population ont très rapidement interagi au cours des siècles le mode de possession du sol (propriété de type communautaire ou privé...) et le mode et l'état de développement de l'agriculture. Est-il besoin de préciser que les répercussions à court et à long termes d'une culture itinérante, d'une culture sur brûlis, d'une culture de type intensif ou extensif, des différents modes d'assolement et des types de jachères ne seront évidemment pas identiques ?

L'état de développement de l'économie – c'est-à-dire son degré d'autarcie ou d'ouverture, la répartition de la main-d'œuvre entre les différents secteurs (primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire...) et la composition de ceux-ci – tout comme celui des infrastructures (les villes et les zones d'habitat et d'industrie, les voies et les espaces de communication et d'échanges tels que les ports, les canaux, les routes et les aéroports) jouent aussi un rôle non négligeable et contribuent à expliquer les diverses réorientations de la production et de la répartition des espaces ruraux.

L'état des connaissances en matière agronomique et sylvicole et leur diffusion constitue également un facteur extrêmement important. Il influencera les rendements des cultures agricoles et forestières et déterminera la réussite ou l'échec des projets envisagés qu'il s'agisse de nouvelles techniques de gestion et d'exploitation ou de l'introduction d'essences non indigènes.

Tout aussi déterminante est l'action de l'État qui en fonction des époques et des modes, en fonction des doctrines politiques et des théories économiques, s'en tiendra à une politique tantôt plus libérale tantôt plus interventionniste ; l'une comme l'autre entraînant des répercussions sur la définition du rôle et les moyens accordés à l'administration forestière. C'est encore via l'État que les attentes et demandes des citoyens et des groupes de pressions seront répercutées dans la législation et les directives données à l'administration.

Face ou aux côtés des pouvoirs publics, les propriétaires privés jouent un rôle essentiel. Gestionnaires de la majeure partie de l'espace rural, ils sont les principaux responsables des déboisements et des reboisements qui furent entrepris depuis deux siècles.

Le rôle de l'historien, du géographe, de l'agronome, du botaniste..., qui s'attaque à l'histoire de l'espace rural ou des espaces forestiers apparaît également comme un facteur déterminant. Bien entendu, il joue moins sur l'état et l'évolution des forêts que sur la perception que l'on peut en avoir suite à leurs travaux. Influencés par leurs *a priori*, par leurs vécu et expériences, par leurs attaches sociales et politiques et, parfois, par la volonté d'établir d'ambitieux modèles explicatifs théoriques qu'ils collent trop rapidement sur une réalité qui ne pouvant réagir se laisse trop facilement manipuler, ils construisent une mémoire ou une image du passé plus qu'ils ne la conservent<sup>9</sup>.

Et pourtant, jusqu'à présent le rôle de ces différents facteurs n'a pas véritablement été mis en évidence dans les grandes synthèses consacrées à l'histoire de la forêt belge contemporaine. La plupart des auteurs se sont limités, le plus souvent, à aborder son évolution par le biais des renseignements statistiques fournis par le cadastre ou par les recensements généraux de l'agriculture. À partir de ces derniers, ils distinguent des périodes plus favorables ou défavorables aux forêts et tentent généralement d'expliquer les fluctuations de la surface forestière qu'ils décèlent en fonction des cycles de hautes ou de basses conjonctures traversés par l'agriculture. Les vagues de déboisement correspondent alors à

<sup>5</sup> Sur base des données officielles sauf pour 1750.

<sup>6</sup> Sur l'évolution générale des forêts voir : M. DEVEZE, *Histoire des forêts*, Paris, 1965 ; M. DEVEZE, « Forêts françaises et forêts allemandes. Étude historique comparée », dans *Revue Historique*, Paris, 1966, CCXXXV, p. 347-380 et CCXXXVI, p. 47-68 ; F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, 4 tomes, Bruxelles-Paris, 1927-1930 ; O. TULIPPE, « L'homme et la forêt tempérée en Belgique », op. cit., p. 157-259 ; E. CLICHEROUX, « L'évolution de la forêt en Belgique », op. cit., p. 537-578 ; *Le grand livre de la forêt wallonne*, Liège, 1985 ; F. DEVILLEZ, C. DELHAISE, « Histoire de la forêt wallonne face à l'agriculture des origines à nos jours », dans *Forêt Wallonne*, n° 13, 1991, p. 2-12.

En matière d'histoire forestière récente ou histoire des forêts humanisées (que les Allemands désignent sous le terme de *Forstgeschichte*) ces ouvrages présentent une chronologie relativement ancienne des défrichements de forêts ou des phases de reconquête des espaces en friche par les essences ligneuses. Elle doit être revue, parfois précisée et souvent modifiée, à la lumière d'études plus « novatrices » et des derniers apports de la palynologie et de la dendrochronologie moderne qui remettent en cause le schéma évolutif traditionnellement proposé. Voir J. BUIS, *Historia forestis : Nederlandse bosgeschiedenis*, 2 tomes, Utrecht, 1985 ; *Histoire de la France rurale*, sous la direction de G. DUBY et A. WALLON, 2<sup>e</sup> éd., 4 tomes, Paris, 1992 ; Actes du colloque « Du pollen au cadastre » organisé par le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises à Villeneuve d'Ascq, 10-12 octobre 1985, dans *Hommes et Terres du Nord. Revue de l'Institut de Géographie de Lille*, 1986/2-3 ; A. VERHULST, *Histoire du paysage rural en Flandre de l'époque romaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1966 ; G. TACK, P. VAN DE BREMT, M. HERMY, *Bossen van Vlaanderen. Een historische ecologie*, Louvain, 1993 ; J.-J. DUBOIS, *Espaces et milieux forestiers dans le nord de la France. Étude de biogéographie historique*, thèse présentée pour le Doctorat d'État es Lettres et Sciences Humaines, 1989 (inédit) ; P. HOFFSUMMER, « La dendrochronologie et l'histoire des forêts anciennes », dans C. BILLEN, A. VANRIE (éds.), *Les sources de l'histoire forestière de la Belgique*, Bruxelles, 1994, p. 11-33. À l'échelon local, Frank Scheelings, qui a étudié plus particulièrement la situation forestière du Brabant pendant la période moderne, constate que les opérations de déboisement et de reboisement se déroulent simultanément. Des propriétaires boisent tandis que d'autres défrichent. F. SCHEELINGS, « Het bosbestand van de heerlijkheden in de nieuwe tijd : constant (of verkleinend ? ) », dans C. BILLEN, A. VANRIE (éds.), *Les sources de l'histoire forestière de la Belgique. Actes du colloque de Bruxelles, 29-30.10.1992*, Bruxelles, 1994, p. 211-248.

<sup>7</sup> Si l'on s'en tient aux grandes subdivisions, la Belgique compte près de 27 types de sols différents.

<sup>8</sup> CL. BRUNEEL, F. DALEMANS, M. DORBAN, CH. VANDENBROEKE, « Population et subsistance dans l'espace belge (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », dans A. FAUVE-CHAMOUX (éd.), *Évolution agraire et croissance démographique*, Liège, 1987, p. 293-324.

<sup>9</sup> Voir A. CORVOL, P. ARNOULD, M. HOTYAT (dir.), *La forêt. Perceptions et représentations*, Paris, 1997.

des périodes de hausses des prix des céréales tandis que les boisements et reboisements résultent de périodes de bas prix agricoles. Le défrichement des bois n'est justifié que par la mise en culture, par la conversion du sol forestier en sol agricole. En ce faisant, ces auteurs réutilisent un schéma ancien et réducteur qui veut que l'extension de l'agriculture ne puisse s'opérer qu'au détriment des forêts et inversement. C'est ignorer que la forêt possè-

de une dynamique qui lui est propre et, surtout, nier ou sous-estimer son importance économique. C'est pourquoi notre contribution vise à établir le bilan des déboisements, boisements et reboisements réalisés en Belgique entre 1750 et 1950 et s'attarde sur les données cadastrales et statistiques car, jusqu'à présent, hormis quelques précautions d'usage personne n'a véritablement songé à vérifier le degré de fiabilité de ces dernières.

La situation n'est guère différente pour les recensements généraux de l'agriculture<sup>12</sup>. Il est d'ailleurs communément admis que les résultats des recensements comportent une sous-estimation ; que cette sous-estimation peut être fort importante et dépasser parfois dix à quinze pour cent ; qu'elle varie de province à province et de recensement à recensement<sup>13</sup>.

S'ils offrent théoriquement une marge d'erreur plus large que celle acceptée pour les résultats des opérations cadastrales, les recensements, pris séparément, possèdent néanmoins quelques avantages dont celui de présenter, chacun, des résultats uniformes, collectés suivant une méthode unique et dans un laps de temps relativement court. Néanmoins on décèle de grosses lacunes pour certains d'entre eux dont le recensement de 1846, pour lequel les bois de moins de 5 hectares appartenant aux communes et aux établissements publics n'ont pas été recensés, et pour celui de 1866 qui apparaît, à tous les égards, comme le plus médiocre des recensements effectués en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. L'utilisation d'une méthode de collecte des informations radicalement différente de celle du recensement de 1846 mena à l'échec et constitue, ou plutôt, devrait théoriquement constituer un obstacle insurmontable à sa comparaison avec le précédent. De plus les superficies forestières n'ont pas été correctement renseignées.

## DE LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

Il appert que l'utilisation des données cadastrales doit s'effectuer avec une extrême prudence. En effet, la succession des régimes politiques – français et hollandais – et l'instabilité politique qui présida aux premières années du jeune État belge se répercutèrent sur la réalisation du cadastre qui, commencé en 1808, ne sera terminé qu'en 1843<sup>10</sup>. Cette situation est extrêmement dommageable. Les quelques décennies qui séparent le début des travaux de l'achèvement de ceux-ci rendent les données hétérogènes et posent le problème de leur mise en œuvre ; d'autant qu'il apparaît que cet ensemble vieillit très rapidement par suite des retards qui se produisirent dans la mise à jour de cet instrument fiscal. Les modifications dans l'affectation des sols de certaines parcelles, la conversion des bois défrichés en terres agricoles, entre autres, n'étaient pas toujours enregistrées. Au moment de leur publication, les données cadastrales sont déjà surannées. Elles fournissent en quelque sorte une image paysagère traditionnelle et figée de l'utilisation des sols<sup>11</sup>.

*Préparation de perches.  
(Collection Musée de la Vie Wallonne  
(Liège) ; cliché Fourneau Saint Michel).*



<sup>10</sup> La lenteur des travaux n'interféra que fort peu sur l'évaluation de l'étendue agricole comprise au sens large (terres agricoles, jardins, bois et forêts, terres incultes). En cette matière, les données sont d'une très grande précision. Les erreurs de mesures découlant de l'imprécision des instruments, tout comme les erreurs de tendance résultant de tentatives de fraude ou de la mauvaise volonté de certains fonctionnaires, paraissent négligeables. La tolérance admise était de deux centièmes pour les grandes dimensions et d'un centième pour les détails. Par contre, les erreurs dites d'agrégation, provenant de la définition trop large ou trop vague de plusieurs catégories de biens, sont probablement plus importantes. Sur les possibilités d'utilisation des résultats statistiques après étude des sources d'erreurs voir J. GADISSEUR, *Le produit physique de la Belgique. Présentation critique des données statistiques. Introduction générale Agriculture*, Bruxelles, 1990, p. 135-136 (*Histoire quantitative de la Belgique*, tome IV, volume 1a) ; J. STENGERS, « L'historien devant l'abondance statistique », dans *Revue de l'institut de sociologie de l'ULB*, n° 3, Bruxelles, 1970, p. 427-458.

<sup>11</sup> H. VAN DER HAEGEN, « L'utilisation du sol en Belgique et son évolution depuis 1834 sur la base des données cadastrales », dans *Bulletin de statistique*, INS janvier 1982, p. 3-29. Le même problème se pose pour la France voy. P. ARNOULD, « Problèmes de représentation de la forêt contemporaine en France », dans *Les sources de l'histoire forestière de la Belgique. Actes du colloque de Bruxelles 29-30.10.1992*, Bruxelles, 1994, p. 134.

<sup>12</sup> Nous nous intéresserons aux seuls recensements qui comportent un volet bois et forêts, c'est-à-dire aux recensements de 1846, 1866, 1880, 1895, 1910 et 1950.

<sup>13</sup> J. GADISSEUR, *Le produit physique...*, op. cit., p. 136.

<sup>14</sup> J. GADISSEUR, *Le produit physique...*, op. cit., p. 121 et ss.

<sup>15</sup> Il faudrait néanmoins nuancer quelque peu ce jugement. Certains arrondissements ne sont pas concernés par ces problèmes. À titre purement indicatif, notons que la superficie couverte par les bois et forêts y est évaluée à 434 596 hectares, soit 51 070 hectares de moins qu'en 1846.

<sup>16</sup> Voir O. TULIPPE, « L'homme et la forêt tempérée en Belgique », op. cit., p. 157-259 ; E. CLICHEROUX, « L'évolution de la forêt en Belgique », op. cit., p. 537-578 ; H. MICHEL, « Aperçu sur les forêts communales », op. cit., p. 1-18 ; *Le grand livre de la forêt wallonne*, Liège, 1985 ; F. DEVILLEZ, C. DELHAISE, « Histoire de la forêt wallonne... », op. cit., p. 2-12 ; etc.

<sup>17</sup> Pour le territoire qui correspond à celui des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas (1815-1830).

Deux provinces riches en bois, celles de Luxembourg et de Namur, sans oublier la province de Limbourg en cours de boisement, sont fortement touchées par les omissions. Plusieurs dizaines de milliers d'hectares de bois et forêts n'ont pas été comptabilisés ce qui rend les chiffres du recensement pratiquement inutilisables<sup>15</sup>. Malheureusement, personne jusqu'à présent n'avait pris la peine de lire entièrement le recensement agricole de 1866, sans quoi les incohérences qu'il contient auraient pu être démontrées depuis longtemps. Le fait est d'autant plus important que l'histoire des forêts de ce pays a pratiquement toujours été écrite en fonction et sur base des chiffres fournis par les recensements<sup>16</sup>. C'est tout un pan de l'historiographie traditionnelle qui s'écroule : il n'y a pas eu de diminution notable de la superficie forestière entre 1846 et 1866.

S'il n'y a pas de remarques particulières à effectuer pour les recensements de 1880, 1895 et 1910, il faut déduire environ 33 000 hectares des chiffres fournis par les recensements de 1929 et de 1950. Ces 33 000 hectares correspondent aux forêts des territoires d'Eupen-Malmedy récupérés après la Première Guerre mondiale.

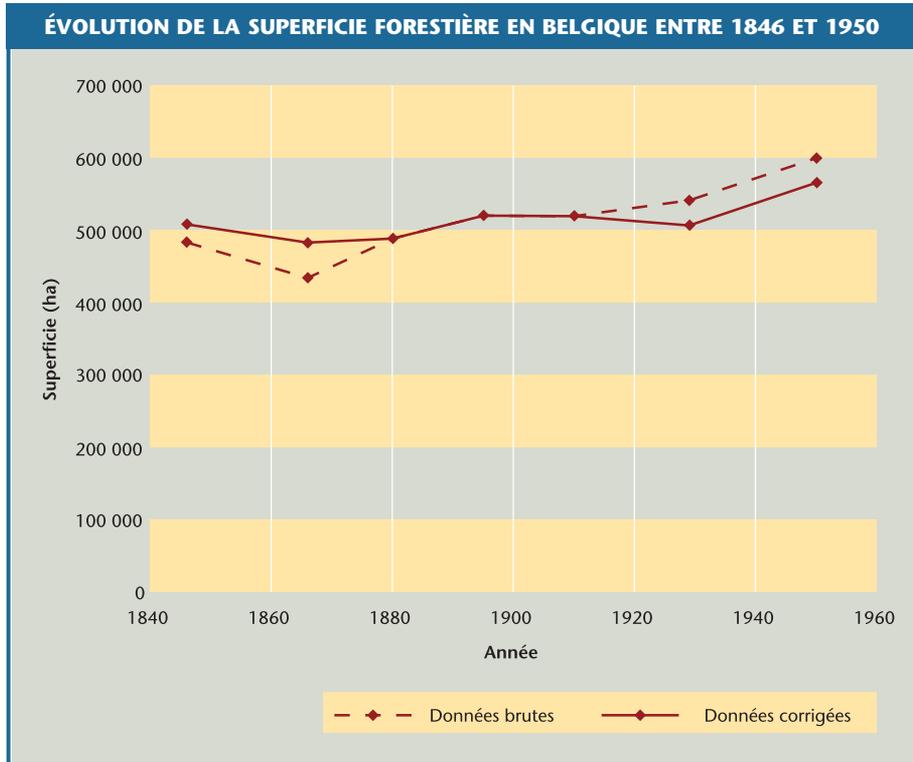
Ces quelques considérations nous conduisent à estimer que les données « officielles » de certains recensements ne peuvent plus être utilisées tel quel, ce pourquoi, à côté de celles-ci, nous proposons une série corrigée. Cette dernière a entre autres pour effet d'atténuer les écarts. Entre 1846 et 1929, il n'y a pas de fluctuations notables de la superficie forestière totale. Il n'y a pas, ou plus, de fièvre notable des déboisements avérée au niveau des chiffres. Cette tendance se trouve par ailleurs confirmée par les résultats des nombreux dépouillements de fonds d'archives que nous avons effectués et ce tant au niveau de la propriété publique qu'au niveau de la propriété privée.

### LA QUESTION DES DÉBOISEMENTS

Il n'y a pas, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et durant le XIX<sup>e</sup> siècle, de politique de déboisement avérée au niveau des forêts communales et le partage ou la vente des biens communaux n'exercent que peu d'influence en cette matière car le plus souvent ils ne s'appliquent

**TABEAU 2 – ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE SUR BASE DES DONNÉES PROCURÉES PAR LES RECENSEMENTS**

Recensements	Données officielles (ha)	Données corrigées (ha)
1846	485 666	500 000 à 520 000
1866	434 596	470 000 à 490 000
1880	489 423	489 423
1895	521 495	521 495
1910	521 215	521 215
1929	541 140	507 635
1950	600 899	567 394



qu'aux seuls communaux non boisés. Toutefois, ces ventes et partages ont cependant des répercussions indirectes, à court et à long terme, sur cette dernière. Il y a, tout d'abord, un effet induit vraisemblablement non désiré par les milieux gouvernementaux, à savoir que la cession des communaux entraîna une réduction des possibilités de pâturage et, par conséquent, une augmentation de la pression exercée par le bétail sur les bois des alentours. Ensuite, dans un premier temps, des particuliers pourraient avoir valorisé leurs parcelles par le boisement tandis que d'autres préféreraient les livrer à l'agriculture. Dans un second temps, la faible dimension de ces parcelles, voire leur éloignement par rapport au village ou encore la pauvreté des sols, sans oublier le morcellement rapide de cette petite propriété, favorisèrent, dans certaines régions, l'abandon progressif de celles-ci et leur rachat et boisement – pour celles qui n'étaient pas boisées – en grand nombre par de gros propriétaires forestiers dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle.

On ne constate pas non plus de politique de déboisement mise en œuvre par les forestiers domaniaux. Cependant un autre phénomène doit être signalé pour ses effets indirects, celui de l'aliénation des forêts domaniales. Longtemps présenté comme le principal responsable de la vente des forêts domaniales, le régime français doit être exonéré de ce méfait. En effet, si quelques biens forestiers confisqués aux institutions religieuses et aux émigrés sont vendus après 1795, les forêts sont généralement préservées de la vente et se trouvent finalement réunies au domaine de l'État par le décret impérial du 12 octobre 1809. De la sorte, plus de 60 000 hectares intègrent les bois domaniaux dont le total passe d'environ 75 000 hectares à plus de 138 000 hectares<sup>17</sup>. En réalité, le grand responsable de la régression des forêts domaniales n'est autre que le souverain des Pays-bas Guillaume I<sup>er</sup>. En moins de 15 ans, par différentes mesures, il renverse la clé de répartition entre les forêts publiques et les

**TABLEAU 3 – ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE TOTALE DES FORÊTS DOMANIALES ENTRE 1785 ET 1910**

Vers 1785	1809	1820	1829	1845	1895	1910	1970
75 000 ha	138 000 ha	134 000 ha	26 985 ha	36 637 ha	25 041 ha	40 000 ha	75 245 ha

forêts privées ; les premières passant de 60 à 40 % de la superficie totale, les forêts domaniales tombant progressivement de 138 000 hectares à 26 985 hectares. Dans un premier temps, le roi restitue quelques biens placés sous séquestre et offre une dotation de près de 1 083 hectares de bois domaniaux au duc de Wellington. Dans un deuxième temps, aux prises avec d'importantes difficultés budgétaires, il fait procéder à la vente des boqueteaux domaniaux (moins de 1 000 hectares). Dans un troisième temps, il confisque les forêts domaniales des provinces méridionales au profit de deux institutions créées à l'effet de réaliser ses ambitions et placées directement sous son contrôle : la Société Générale et le Syndicat d'Amortissement<sup>18</sup>. La première se voit dotée de 28 008 hectares des plus belles forêts domaniales du royaume, tandis que la seconde est chargée de la privatisation des 100 000 hectares de forêts domaniales restant. Entre 1825 et 1829, plus de 69 000 hectares sont vendus<sup>19</sup>. Sans le déclenchement de la Révolution belge, il est hautement probable que toutes les forêts domaniales eussent subi le même sort. Ce n'était d'ailleurs que partie remise car après un temps d'arrêt le gouvernement belge pour-

suit les aliénations systématiques des biens domaniaux dans le but de dégager des moyens pour amortir la dette flottante. Environ 8 103 hectares de forêts domaniales sont aliénés entre 1845 et 1855<sup>20</sup>.

Après 1855, le gouvernement met un terme à sa politique d'aliénations massives. La superficie totale des forêts domaniales n'en continue pas moins de régresser à la suite de quelques ventes et échanges réalisés avec des particuliers ou des communes, mais surtout en raison de l'aboutissement de procédures en cantonnement des droits d'usage<sup>21</sup>. Entre 1855 et 1895, ces ventes et échanges – qui concernent environ 1 200 hectares – et les cantonnements de droits d'usage – qui portent sur environ 3 000 hectares – font encore perdre approximativement 4 200 hectares aux forêts domaniales. La contenance totale de ces dernières se voit ainsi ramenée à environ 25 000 hectares. Le minimum historique est atteint car à partir de 1897 le gouvernement reconnaît la nécessité de reconstituer le domaine forestier de l'État. Des fonds sont débloqués à cet effet. En douze ans, 7 343 hectares de forêts et terrains destinés au boisement sont acquis, auxquels il faut

ajouter les 7 000 hectares légués par le roi Léopold II (Donation royale)<sup>22</sup>. Au seuil de la Première Guerre mondiale, les forêts domaniales couvrent près de 40 000 hectares.

En ce qui concerne les forêts privées, on constate une double tendance tout au long des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Si certains propriétaires continuent à boiser et à reboiser, d'autres déboisent. Il semble néanmoins que la tendance aux déboisements soit plus marquée et qu'elle connaîtra une accentuation en raison de la vente des bois domaniaux. De nouveaux propriétaires et quelques spéculateurs tentèrent de rentabiliser rapidement leurs investissements, choisirent de réaliser rapidement le capital ligneux et de convertir leurs forêts en terres agricoles destinées à la culture des céréales, des plantes maraîchères, de la betterave, ou en pâtures pour l'élevage du bétail. Ce fut notamment le cas pour la dotation Wellington qui sera entièrement défrichée ainsi que pour une grande partie des bois de la Société Générale.

*Meule de charbon de bois. (Collection Musée de la Vie Wallonne (Liège) ; cliché Fourneau Saint Michel).*



Il serait néanmoins réducteur d'attribuer tous les déboisements à la seule agriculture. L'industrialisation et l'urbanisation, soit directement, soit indirectement, exercent une forte pression sur les terres agricoles et forestières ; c'est tout l'espace rural qui régresse. Il faut toutefois éviter de verser dans l'excès<sup>23</sup> et relativiser l'importance du phénomène. Les déboisements restent limités et se font de manière lente. Tous les acquéreurs de forêts domaniales, loin s'en faut, ne se livrent pas au déboisement ou à des exploitations « abusives ». Pour preuve, quelques années plus tard, bien des forêts aliénées par le Syndicat d'Amortissement sont dans un meilleur état qu'au moment de leur vente car nombre de leurs acquéreurs étaient déjà propriétaires forestiers et exploitèrent les coupes conformément aux règles qu'ils avaient toujours observées. D'autres, sidérurgistes, tanneurs, propriétaires de mines de houille..., contraints d'acquérir des bois pour s'assurer un approvisionnement futur, s'initiaient aux règles de la sylviculture moderne, s'essayèrent à la restauration des terres incultes et forêts dégradées, et posèrent, avec quelques grands propriétaires traditionnels, les premiers jalons du nouveau forestier qui se marque dans nos régions à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Les contingences économiques du moment dictaient l'aménagement des forêts comme elles l'avaient déjà fait à plusieurs reprises par le passé. Gageons qu'en l'absence de débouchés industriels (forges, verreries, tanneries, potasse, charbonnages...) les défrichements de bois appartenant à des particuliers auraient été beaucoup plus nombreux qu'ils ne le furent réellement.

## LES BOISEMENTS ET REBOISEMENTS

La question des boisements et reboisements est fortement liée à la mise en valeur des terres incultes et à la propagation des essences résineuses<sup>25</sup>. Le problème de la mise en valeur des terres dites incultes est ancien et avait déjà été à l'ordre du jour sous les régimes espagnol, autrichien, français, puis hollandais, sans grands résultats. Il resurgit vers 1843, lorsque le ministre de l'intérieur Nothomb ouvre une enquête officielle sur le sujet<sup>26</sup>. Cette

initiative suscita moult réactions car près de 333 423 hectares principalement situés en Ardenne et en Campine étaient concernés par cette initiative.

Dans toutes les discussions autour du projet de défrichement des terres incultes, la forêt apparaît cependant comme un élément secondaire, un pion dans la partie d'échec que se livrent les partisans du libéralisme économique, du « laissez-faire, laissez-aller » et les tenants de l'interventionnisme. La loi du 25 mars 1847<sup>27</sup> sur le défrichement des terres incultes verra la victoire des premiers sur les seconds. Elle permet au gouvernement, sous certaines conditions, de forcer la vente des incultes appartenant aux communes. Certes, le gouvernement met en place des structures d'encadrement qui donnent aux communes qui le désirent les moyens de valoriser leurs bruyères ; probablement pour étouffer les récriminations de ceux qui remarquèrent que cette loi ne contenait pas de dispositions contraignantes à l'égard des particuliers qui détenaient, à la même époque, près de la moitié des terres incultes du Luxembourg<sup>28</sup>.

Les résultats de cette loi et du courant de spéculation qui poussait à la conversion des terres incultes mais également des terres forestières en terres agricoles se firent attendre, du moins en Ardenne où l'opposition au défrichement mais également au boisement (enrésinement) était forte : la vente des genêts et bruyères y rapportait d'importantes recettes aux communes ; bon nombre d'administrateurs communaux, par intérêt personnel, s'opposaient au défrichement ou au boisement de terrains incultes parce qu'ils en tiraient quelques avantages pour le pâturage de leurs bestiaux ; l'aversion des cultivateurs pour le résineux, qui supprimait tout pâturage et donnait une litière médiocre, était profonde<sup>29</sup>. En sus, l'effet d'entraînement était nul, plusieurs échecs avaient été enregistrés à cause d'une préparation du sol insuffisante, parce que les semis de pin réalisés à l'aide des graines distribuées par l'État (1844-1849) avaient procuré des résultats décevants<sup>30</sup>, parce que l'on avait donné la priorité à la mise en culture alors que certaines terres ne pouvaient être valorisées que par le boisement. En Campine, par contre, la

<sup>18</sup> Cf. P.-A. TALLIER, « Ces forêts domaniales qui firent la Société Générale (1822-1864) », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 80, 2002, p. 1245-1274 ; id., *La vente des forêts domaniales des provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas par le Syndicat d'Amortissement (1824-1830)*, Bruxelles, 2000 (*Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CLXVI).

<sup>19</sup> Cet important transfert de capital ligneux bénéficie en partie aux membres de la noblesse, mais aussi et surtout aux membres de la bourgeoisie industrielle et commerçante. Ces derniers profitent de l'occasion pour s'assurer le contrôle d'une matière première indispensable, pour effectuer un placement financier, pour se constituer ou accroître un domaine foncier qui confère prestige et pouvoir.

<sup>20</sup> Entre-temps, quelques bois et forêts étaient rentrés dans le giron de l'État suite à la déchéance de leurs acquéreurs.

<sup>21</sup> Voir la loi du 8 juillet 1858, l'arrêté royal du 13 décembre 1858, et les lois des 5 juillet 1860, 2 juin 1861, 4 août 1862, 14 août 1873, 12 mai 1880, 21 juillet 1897 et 5 mai 1902. Pour le détail voir « Les aliénations de forêts domaniales au siècle dernier », dans *B.S.C.F.B.*, p. 150-151.

<sup>22</sup> Voir J. DUBOIS, « Le domaine royal de Ciergnon », dans *Silva Belgica*, 1994/2, p. 15 et ss.

<sup>23</sup> À ce propos, Wittamer considérait que plus de 100 000 hectares de forêts avaient été renversés entre 1814 et 1880. WITTAMER, « Du reboisement des clairières », dans *Compte-rendu des travaux du congrès agricole et forestier belge réuni à Mons les 26, 27 et 28 juin 1881, 3<sup>e</sup> session*, Liège, 1881, p. 23.

<sup>24</sup> Sur les reboisements effectués, voir R. BONJEAN, *Essai sur la question du défrichement des landes et bruyères et sur diverses améliorations*, Liège, 1845, p. 40-41.

<sup>25</sup> Sur cette question voir V. ANTOINE, *Un siècle de sylviculture en Belgique*, Louvain, 1929 ; F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts...*, op. cit. ; G. HOVOIS, *L'Ardenne et l'Ardenneais*, Bruxelles-Paris-Gembloux, 1949, p. 136 et ss. ; R. BRION, « L'armée et la conquête d'une dixième province par le défrichement des bruyères (1835-1856) », dans *Revue belge d'histoire militaire*, t. XXV, 1984, p. 150-158 ; H. CLOUT, « Les défrichements en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Noroiis, revue géographique de l'Ouest et des pays de l'Atlantique Nord*, n° 93, 1977, p. 101-110.

<sup>26</sup> Voir *Défrichement des bruyères et autres terres incultes. Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 30 juin 1843 et délibérations des conseils provinciaux*, Bruxelles, 1843.

<sup>27</sup> *Moniteur Belge* du 27 mars 1847.

<sup>28</sup> J. A. HENROZ, *Quelques observations sur le projet de loi de défrichement. Note adressée au Sénat et à la Chambre des Représentants*, Neufchâteau, s.d.

<sup>29</sup> HOUBA, « Conversion des taillis simples en taillis sous futaie et en futaie », dans *Compte-rendu des travaux du Congrès Agricole et Forestier réuni à Bruges les 15, 16, et 17 août 1887, 7<sup>e</sup> session*, Liège, 1888, p. 7-8 (rapport). Il est des cas de représailles contre les biens de grands propriétaires fonciers qui sollicitaient l'expropriation de bruyères communales en leur faveur. J. A. HENRY, *Nos bruyères et nos fonctionnaires s'en vont en guerre !*, Arlon, (1854), p. 36.

<sup>30</sup> Des semis réalisés en pépinières auraient donné de meilleurs résultats. La leçon sera retenue car des pépinières seront créées à cet effet dès 1849. Voir *Province de Luxembourg. Du reboisement des terrains communaux vagues*. Arlon, 1867, p. 115-126.



résistance à la vente des communaux fut moindre et des particuliers se constituèrent d'importantes propriétés.

Dans le sud du pays, la situation commence à changer au moment où l'on s'aperçut que le boisement constituait le principal moyen de valorisation<sup>31</sup>. L'opération jusque là dirigée par des membres du Ministère de l'Intérieur passe alors à l'administration des Eaux et Forêts (1856) qui reprend la gestion des pépinières récemment créées – après l'échec des distributions de graines et semences – et fournit gratuitement, en quelques années, entre 14 190 000<sup>32</sup> et 54 000 000 de plants<sup>33</sup> – surtout des résineux car ils étaient très demandés<sup>34</sup> – aux communes mais également aux particuliers. La primauté du boisement sur la mise en culture sera clairement énoncée dans l'exposé des motifs de la loi du 8 août 1862. L'objet de cette dernière était de permettre l'exemption de tous frais de gardiennage pendant dix ans pour les terrains vagues reboisés à l'initiative des communes<sup>35</sup>.

On a parfois exagéré l'impact de ces différentes mesures. Songeons par exemple que les 54 millions de plants fournis – tant est que ce chiffre soit exact – ont permis au grand maximum le reboisement de 5 400 hectares (moyenne de 10 000 plants l'hectare)<sup>36</sup>. Il est vrai toutefois que ces initiatives ont créé une dynamique et participé à la modification lente des mentalités. Les distributions de plants ont entre autres contribué à accélérer la propagation des essences résineuses – particulièrement en Ardenne – qui, en 1890, occupent désormais 118 060 hectares<sup>37</sup>. Les principaux artisans de la vague résineuse sont les particuliers (99 100 hectares entre leurs mains en 1890). Ces derniers semblent avoir très rapidement perçu les avantages que procurait l'utilisation des résineux pour la valorisation des landes et bruyères ou de bois dégradés. Les efforts entrepris par quelques propriétaires privés ne peuvent être passés sous silence. Grâce aux expérimentations réalisées par les régisseurs du duc d'Arenberg, par le comte de Limburg-

*Triqueballe en route pour la scierie.  
(Photographie Canseliet à Huissignies  
(Hainaut) ; cliché Fourneau Saint-Michel).*

Stirum, par le comte Amédée Visart de Bocarmé, par le baron Raphaël de Sélys-Longchamps, par Ernest Orban de Rossius, par Joseph et Paul van Zuylen, etc., les spécificités et qualités de différentes essences exotiques<sup>38</sup>, résineuses en particulier, furent mieux connues. Précurseurs, ils s'exposèrent aux difficultés que postulait leur démarche empirique ainsi qu'aux railleries des éternels sceptiques<sup>39</sup>. À côté de belles réussites, ils connurent des échecs importants. Songeons aux 350 000 mélèzes plantés, de 1854 à 1862, par le comte Philippe de Limburg-Stirum, dans son domaine de Saint-Jean, près de La Roche, dont il ne restait, en 1907, que deux survivants<sup>40</sup>.



**TABEAU 4 – ÉVOLUTION DES SUPERFICIES PLANTÉES EN RÉSINEUX ENTRE 1890 ET 1910**

	1890	1895	1910
État	2 330 ha	3 600 ha	10 520 ha
Communes	13 960 ha	22 580 ha	40 300 ha
Établissements publics	2 670 ha	3 950 ha	4 670 ha
Total bois soumis	18 960 ha	30 130 ha	55 490 ha
Particuliers	99 100 ha	120 590 ha	114 900 ha
Total	118 060 ha	150 720 ha	170 390 ha

Le secteur public suivra plus tardivement, probablement parce que l'enrèglement des bois et vagues communaux et domaniaux était totalement dépendant de la disparition – de la réduction – des droits d'usage, de l'esartage et du pâturage en particulier.

**CONCLUSION :**  
**DE LA NÉCESSITÉ**  
**D'UNE APPROCHE HISTORIQUE**  
**GLOBALE**  
**DU PATRIMOINE FORESTIER**

S'il ne faut pas rejeter toute influence des cycles agricoles sur l'évolution de la superficie forestière, il convient d'expliquer les transformations constatées depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle en les replaçant dans le contexte des profondes mutations socio-économiques nées de la révolution industrielle. L'urbanisation, l'industrialisation, la poussée démographique, exercent une formidable pression sur l'espace rural et entraînent une modification des équilibres entre ses différentes composantes. Les dernières bonnes terres encore couvertes de bois sont progressivement défrichées tandis que les forêts gagnent lentement sur les terres vaines et vagues. Sensible depuis la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce phénomène est renforcé par la mise en vente des forêts domaniales. Dès lors, le véritable problème n'est pas tant celui de la stagnation, voire de la lente régression de la superficie forestière, que celui de l'augmentation considérable des besoins en produits ligneux. N'oublions pas que la forêt, grâce au charbon de bois, nous mena au seuil de la révolution industrielle et, par la suite, continua à jouer, parfois sous des formes inattendues, un rôle économique de premier plan pendant quelques décennies, avant de passer la main.

Depuis des siècles, l'homme façonne la forêt en fonction de ses besoins et intérêts, avec pour résultat la mise en place d'une forêt artificielle ou aménagée et l'éviction de certaines essences au bénéfice d'autres. C'est ainsi qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le chêne est devenu l'essence dominante ; il est cultivé majoritairement en taillis pur par les particuliers, en taillis sous futaie par les forestiers domaniaux. Polyvalent, il procure le charbon de bois nécessaire aux forges, verreries et autres établissements industriels, les écorces pour les tanneries, le bois d'agriculture et de construction, le bois de marine. Quoique certains aient pu écrire, l'utilisation de plus en plus importante de la houille, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne signifia pas la diminution de la consommation de bois. Au contraire, malgré les difficultés conjoncturelles, puis structurelles, de la métallurgie au charbon de bois, les produits ligneux restent indispensables et sont activement recherchés, d'autant que se développent ou apparaissent de nouveaux marchés, tels celui du bois de mines pour l'approvisionnement des charbonnages ou celui des traverses pour les chemins de fer. Une quantité d'autres industries, utilisatrices ou consommatrices de bois, comme la masse des ruraux, dépendent toujours, en tout ou en partie, de la capacité de production des étendues boisées.

Après avoir participé pleinement au processus de développement industriel de nos régions, la forêt dut néanmoins jeter le gant. Longtemps soumise aux pressions humaines, elle s'était en effet dangereusement réduite et l'exiguïté des superficies qui lui étaient réservées ne lui permettait plus de fournir les quantités de bois toujours croissantes réclamées par le commerce et l'industrie. Par ailleurs, la tendance au raccourcissement des périodes de

<sup>31</sup> Dès le départ, des considérations avaient été émises dans ce sens. Voir *Province de Liège. Rapport adressé à la députation permanente du Conseil Provincial par la commission d'agriculture sur le défrichement des landes et bruyères*, Liège, 1844. Voir aussi H. LE DOCTE, *Exposé général de l'agriculture luxembourgeoise ou dissertation raisonnée sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes des Ardennes, sous le triple point de vue de la création de forêts, d'enclos, de rideaux d'arbres...*, Bruxelles, 1849.

<sup>32</sup> Voir *Province de Luxembourg. Du reboisement...*, op. cit., p. 130-132.

<sup>33</sup> D'après V. Antoine. Il pourrait s'agir d'une erreur due à la mauvaise retranscription du chiffre précédent (14 190 000). Voir V. ANTOINE, *Un siècle de sylviculture*, op. cit., p. 442.

<sup>34</sup> *Province de Luxembourg. Du reboisement...*, op. cit., p. 144.

<sup>35</sup> Voir *Pasinomie 1862*, 3<sup>e</sup> série, t. XLIII, Bruxelles, 1862, p. 294-295 ; *Province de Luxembourg. Du reboisement...*, op. cit., p. 79.

<sup>36</sup> À l'époque, les plantations se font généralement à un mètre (10 000 plants/hectares). Dans certains cas, elles sont beaucoup plus serrées (de 67 000 à 80 000 plants/hectare). Comte DE BOUSIES, *La culture forestière du pin sylvestre en Belgique*, Bruxelles, s.d., p. 5, 10-11.

<sup>37</sup> Les graines utilisées pour les reboisements semblent provenir essentiellement de Suède et d'Allemagne. *Province de Luxembourg. Du reboisement...*, op. cit., p. 133 ; *Bulletin de l'agriculture*, tome 1, Bruxelles, 1885, p. 170 et ss.

<sup>38</sup> On note la plantation de chênes d'Amérique par Dellafaille (Mick, Anvers), Warocqué (Courrières), le baron de Villenfagne (Zolder), les comtes Van der Straten (Ponthoz et Waillet), le chevalier de Liem (Lubbeek), de Nélis (Muyzen), Demeure-Verdussen (Grimbergen), ainsi que le comte d'Alcantara (Eelen, Limbourg). A. WESMAEL, « De la valeur, pour chacune des zones de notre pays, des différentes variétés de chêne d'Amérique », dans *Compte rendu des travaux du Congrès Agricole et Forestier belge réuni à Anvers, les 28, 29 et 30 juin 1885, 6<sup>e</sup> session*, Liège, 1886, p. 2 (rapport 2<sup>e</sup> section) ; *Compte rendu des travaux du Congrès Agricole et Forestier belge réuni à Bruxelles, les 27, 28 et 29 juillet 1884, 5<sup>e</sup> session*, Liège, 1884, p. 181.

<sup>39</sup> « Quelle levée de boucliers contre les hommes prévoyants qui ont entrepris le boisement de certains terrains incultes à proximité des villages, comme à Champlon ? Que ferons-nous de tous ces résineux ? Tel était le cri général. Ce qu'on en a fait ? Demandez-le aux marchands de bois qui les achètent, ou aux propriétaires qui les vendent ». J. HOUBA, *Plantations d'arbres jubilaires dans le Luxembourg, en 1905*, Renaix, 1906, p. 17.

<sup>40</sup> A. VISART, CH. BOMMER, *Rapport sur l'introduction des essences exotiques en Belgique*, Bruxelles, 1909, p. 211. Le mélèze d'Europe, dont la culture fut popularisée par de nombreux ouvrages (voir, entre autres, *Monographie du mélèze d'Europe*, Namur, 1847), fut véritablement l'arbre à la mode pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Plantés le plus souvent hors station, ces arbres furent anéantis par une terrible maladie (le Chancre du mélèze) qui dévasta pratiquement tous les peuplements. Voir A. VISART, CH. BOMMER, *Rapport sur l'introduction...*, op. cit., p. 209 et ss. ; CH. MORREN, « Sur une maladie actuellement régnante en Belgique, attaquant le Mélèze ou Larix », dans *Journal d'agriculture pratique*, 1<sup>er</sup> vol., 1848, p. 275 ; *Commemoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Société royale forestière de Belgique, 1893-1968*, (La Hulpe), s.d., p. 73 ; A. BARY-LENGER, R. EVRARD, P. GATHY, *La Forêt. Écologie – Gestion – Économie – Conservation*. Liège, 1979, p. 201.

<sup>41</sup> Tableau réalisé sur base de celui établi par A. Galoux (A. GALOUX, « Le choix de l'essence en sylviculture », dans *Bulletin de la SRFB*, 63, 1956, p. 243)

révolution des coupes, qui avait jusque là prévalu, empêchait la production de bois de fortes dimensions en grand nombre. Le régime hollandais, et le roi Guillaume I<sup>er</sup> plus particulièrement, ont eu un rôle décisif dans cette évolution. En privatisant la plus grande partie des forêts domaniales, le gouvernement perdit définitivement la possibilité d'influer sur la production ligneuse et réduisit à néant la politique forestière menée durant la période française. En effet, les Français ne s'y étaient pas trompés, eux qui avaient réuni au domaine les forêts confisquées aux institutions ecclésiastiques ainsi qu'aux émigrés et s'étaient signalés par une gestion conservatrice n'offrant que peu de ruptures avec l'Ancien Régime. Il est vrai qu'ils se présentaient comme les héritiers d'une longue tradition sylvicole remontant à 1669 et qu'ils craignaient

que le bois de marine, matière stratégique dans le contexte des guerres de la République et de l'Empire, ne vint à leur manquer. Le roi Guillaume I<sup>er</sup>, par contre, ne se montre guère réceptif à ce type d'argument. Souverain d'un pays côtier peu boisé situé aux embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, et largement ouvert aux importations de bois depuis plusieurs siècles, la question forestière ne lui apparaît pas fondamentale. Il est probable que cette conviction ait encore été renforcée par l'exemple de la situation qui prévalait en Angleterre, pays où il résida pendant 19 années. Voilà pourquoi il choisit de privatiser les forêts domaniales ; les meilleures d'entre elles servant à la constitution du capital de la Société Générale, les 100 000 hectares restant devant être vendus par le Syndicat d'Amortissement. Indépendamment du fait que cette opération se

solde par un fiasco financier, elle perturbe considérablement le marché du bois. En concurrence avec les spéculateurs et les porteurs d'un projet industriel, financier, politique ou de prestige, les acquéreurs habituels des coupes de bois des forêts domaniales ne peuvent pas toujours obtenir les lots nécessaires à leur survie et disparaissent. Ce n'est pas le seul bouleversement. Parmi les centaines de nouveaux propriétaires forestiers aux intérêts et buts diamétralement opposés, bien peu en définitive sont véritablement motivés par la production de bois et la pérennité des forêts. Pour beaucoup, essentiellement préoccupés par la chasse, la gestion – quand gestion il y a – se continue de manière traditionnelle sans souci pour les mutations en cours et les modifications de la demande qui se profilent à l'horizon.

**TABLEAU 5 – IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE BOIS EN 1907**

Nature des marchandises	Importations (BEF)		Exportations (BEF)	
	en 1906	en 1907	en 1906	en 1907
<i>Bois de chêne et de noyer :</i>				
en grume ou non sciés	4 069 000	6 179 000	167 000	241 000
simplement refendus	309 000	198 000	120 000	157 000
sciés	28 006 000	29 370 000	403 000	520 000
<b>totaux</b>	<b>32 384 000</b>	<b>35 747 000</b>	<b>690 000</b>	<b>918 000</b>
<i>Bois de construction autres que de chêne et de noyer :</i>				
en grume ou non sciés	14 835 000	17 320 000	210 000	255 000
poutres sciées	1 542 000	2 203 000	8 000	12 000
sciés autres	84 743 000	83 196 000	722 000	568 000
rabotés	356 000	418 000	86 000	38 000
<b>totaux</b>	<b>101 476 000</b>	<b>103 137 000</b>	<b>1 026 000</b>	<b>872 000</b>
<i>Bois d'ébénisterie autres que de chêne et de noyer :</i>				
en grume ou non sciés	1 510 000	2 023 000	36 000	89 000
sciés	1 059 000	431 000	28 000	12 000
rabotés	215 000	218 000	2 000	1 000
<b>totaux</b>	<b>2 784 000</b>	<b>2 672 000</b>	<b>66 000</b>	<b>102 000</b>
<i>Bois divers :</i>				
perches en grume de moins de 0,75 m de circ. au gros bout	13 431 000	13 900 000	104 000	215 000
autres*	1 726 000	1 609 000	874 000	954 000
<b>totaux</b>	<b>15 157 000</b>	<b>15 509 000</b>	<b>978 000</b>	<b>1 169 000</b>
<i>Bois ouvrés**</i>	2 156 000	2 307 000	19 839 000	18 316 000
<b>Totaux généraux</b>	<b>153 957 000</b>	<b>159 373 000</b>	<b>22 589 000</b>	<b>21 377 000</b>
Écorces à tan	1 037 000	1 032 000	972 000	1 125 000
Pâtes de bois	22 035 000	23 404 000	9 554 000	10 214 000
<b>Totaux pour les produits des forêts</b>	<b>177 029 000</b>	<b>183 810 000</b>	<b>33 125 000</b>	<b>32 716 000</b>

\* Bois de chauffage, bois autres que de chêne et de noyer refendus ou façonnés à la hache ou à la doloire.

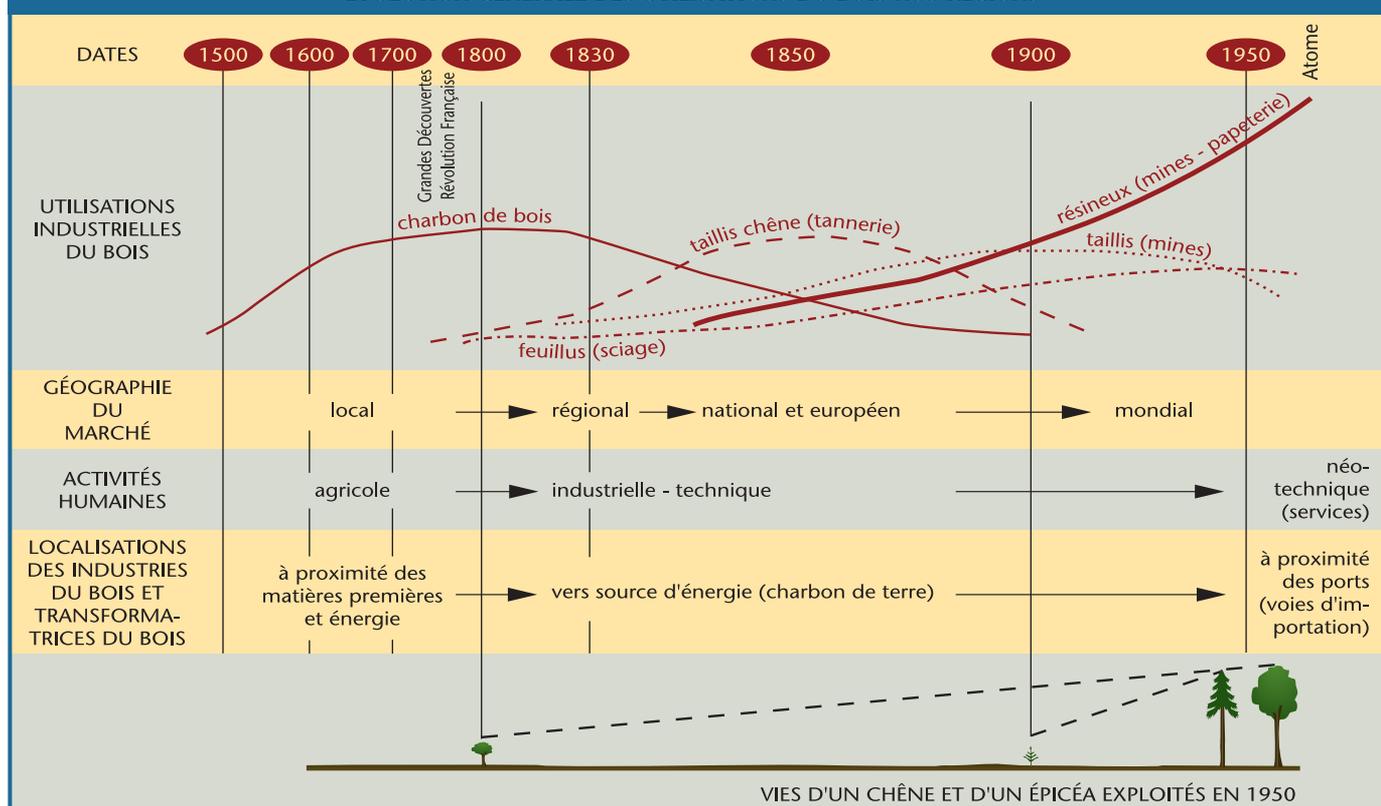
\*\* Bois ouvrés : c'est-à-dire les balais communs, les futailles, la vannerie, ainsi que tous les ouvrages ne rentrant pas dans les articles mercerie, quincaillerie et meubles.

Ces données sont extraites du « Tableau général du commerce avec les pays étrangers pendant l'année 1907 » publié par le Ministère des finances (Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique, 16/1909, p. 3).

La politique forestière des révolutionnaires belges ne se démarque guère de celle de l'autocrate qu'ils ont renversé. Après un répit bien involontaire d'une dizaine d'années, l'aliénation des forêts domaniales reprend. Suit alors, entre 1840 et 1880, une période relativement difficile pour les espaces forestiers. Sous le triple effet de l'augmentation de la consommation de bois, de l'insuffisance voire de l'inadéquation de la production indigène à la demande, et de l'amélioration des voies de communication, les importations de bois provenant de Scandinavie et d'Europe orientale se font de plus en plus massives. Des hommes éminents en profitent pour préconiser le défrichement des bois et forêts et leur transformation en terres agricoles jugées offrir de meilleurs rendements. Dans cette optique, les espaces forestiers deviennent inutiles, les progrès technologiques les rendent superflus d'autant que les importations de bois paraissent à même de pouvoir satisfaire la totalité de la demande intérieure. À ce propos, l'Angleterre, précocement déboisée, est souvent citée en exemple par nos néo-physiocrates, persuadés de la justesse de leurs vues. Dans ce contexte difficile qui vit la production ligneuse indigène perdre tout intérêt aux yeux de nombreux contemporains, les espaces forestiers furent menacés de disparition totale. Si tel ne fut pas leur sort, c'est en grande partie au maintien des droits d'usage et à la pratique de la chasse que nous le



## ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES UTILISATIONS DU BOIS NOS RÉGIONS<sup>41</sup>



devons. Précisons qu'à l'époque les préoccupations écologiques, déjà perceptibles, ne jouent qu'un rôle mineur.

Confrontés aux cours de plus en plus erratiques des produits ligneux, dus notamment aux importations, à la spéculation, à la modification des pratiques agricoles, à la disparition progressive de l'essartage, à l'abandon définitif de l'utilisation du charbon de bois comme combustible industriel et au remplacement des écorces à tan par des produits tannants étrangers, les propriétaires privés intéressés à la gestion de leurs biens furent forcés de reconnaître que la période de gloire du taillis simple à courtes révolutions était terminée. Ne pouvant se résoudre à l'idée que la forêt dut abandonner sa fonction de production pour ne garder, éventuellement, qu'une fonction de protection ou une fonction d'agrément et de loisirs, certains d'entre eux, faisant preuve d'un empirisme à toute épreuve, initièrent de nouvelles pistes qui allaient profondément transformer la sylve. Tant la localisation de cette dernière que le régime, la constitution et la nature des peuplements furent touchés. L'on assista au boisement des terres incultes, au développement de l'expérimentation des essences exotiques et particulièrement

des essences résineuses, à l'augmentation progressive de la productivité par la conception d'une gestion efficace basée sur une sylviculture rationnelle, axée sur la production de bois d'œuvre et d'industrie.

Face à la crainte séculaire, savamment entretenue, de la disparition ou de la dégradation des espaces forestiers, constatons qu'aujourd'hui cette forêt malade est étonnamment productive et qu'elle n'a probablement jamais été aussi étendue depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une redistribution s'est opérée entre les différentes régions, mais il apparaît nettement que les grands traits de la répartition des forêts n'ont pas été fondamentalement modifiés depuis deux siècles. De manière constante, les déboisements ont été surestimés tandis que l'on a longtemps ignoré ou sous-estimé l'importance des reboisements. Mais les preuves existent. La société industrielle ne tarit pas le bois, elle force des réaménagements. Le plus bel exemple est probablement celui des résineux. Au départ, ces derniers sont utilisés pour la mise en valeur des terres incultes telles que les fagnes, les fanges et bruyères. Ils s'élèvent là où la terre est sableuse, nue ou dégradée et, le plus souvent, remplacent de maigres chênes et bouleaux clairsemés. Lorsque le

sol est trop pierreux ou rocailleux, des mannes de terre sont déversées au pied des plants, et partout, afin de favoriser leur croissance, une dose d'engrais est ajoutée. Sans l'introduction des résineux qui permirent d'augmenter la production ligneuse, furent utilement utilisés dans les charbonnages et favorisèrent la restauration des sols, il est certain que les forêts n'auraient pas atteint le développement que nous leur connaissons aujourd'hui. Inutile de chercher à savoir s'il eût été préférable de sauvegarder nos bruyères, fanges et fagnes, dont l'intérêt biologique n'est assurément pas négligeable, nos préoccupations ne sont pas celles du XIX<sup>e</sup> siècle ; il est indispensable de replacer les événements dans leur contexte. ■

*Les photographies « Fourneau Saint-Michel » proviennent des Musées Provinciaux Luxembourgeois, Fourneau Saint-Michel, 6870 Saint-Hubert.*

PIERRE-ALAIN TALLIER  
Archives générales du Royaume  
Tallier@arch.be